



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

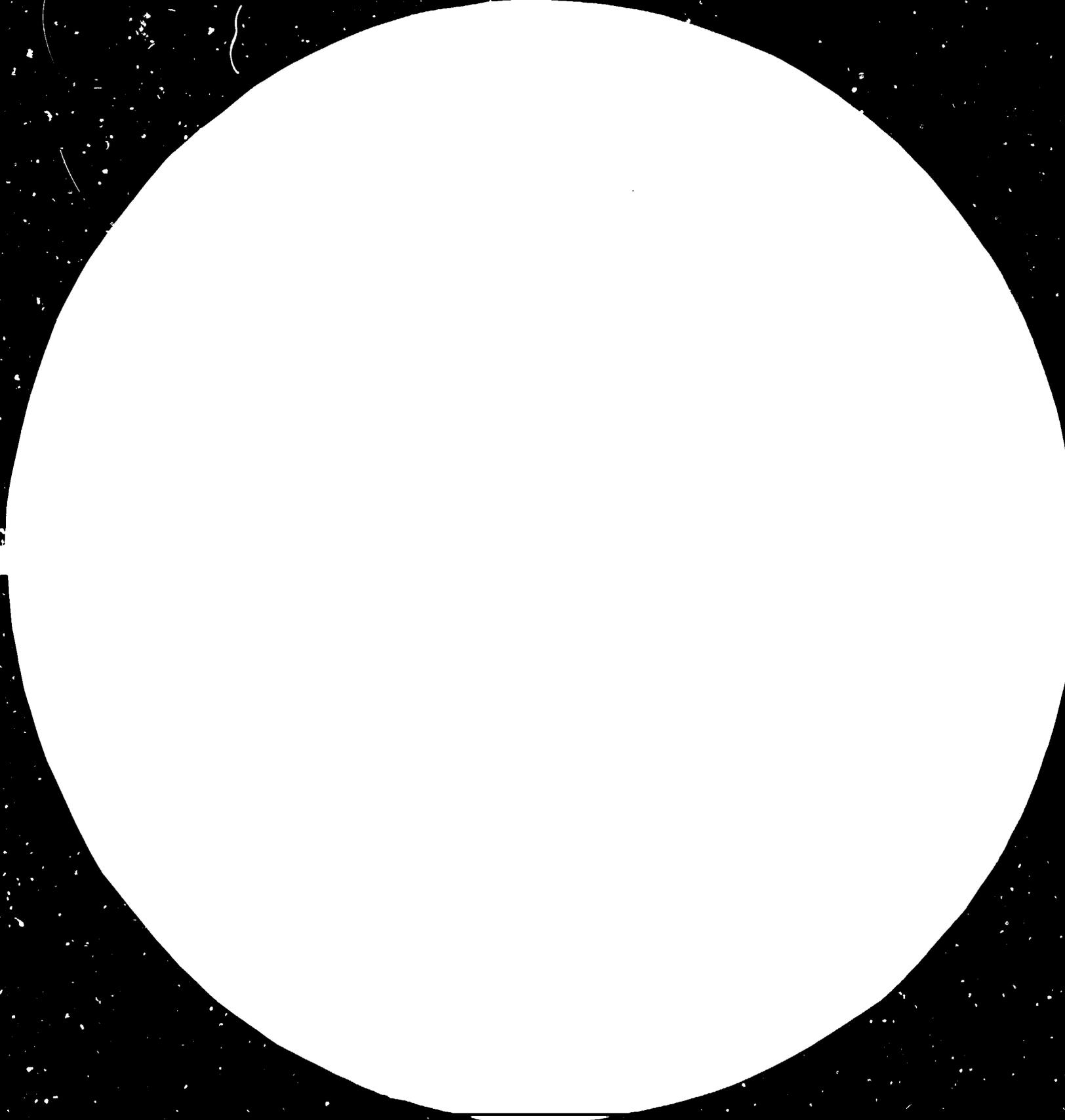
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

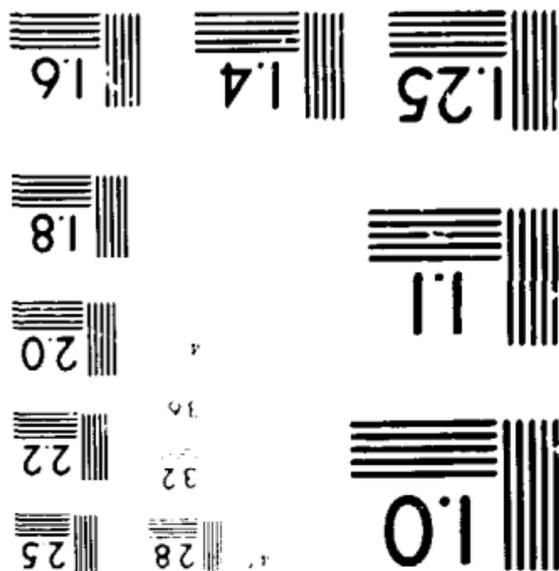
CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



MICROSCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A
ASTM F 1961-1992



Point 5 h) de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES,
Y COMPRIS LES POLITIQUES INDUSTRIELLES, ET CONTRIBUTIONS DE L'ONUDI
DANS DES DOMAINES CRITIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1985-2000 :

Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du Nouveau Programme
substantiel d'action

Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 8	3
I. CONTRIBUTION DE L'ONUDI A LA MISE EN OEUVRE DES MESURES SPECIALES DEMANDEES PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE EN FAVEUR DES PMA	9 - 45	5
A. Ressources disponibles pour l'assistance aux PMA	11 - 12	6
B. Activités de coopération technique	13 - 25	7
C. Activités de promotion et de soutien	26 - 36	11
D. Contribution à l'examen périodique de l'application du nouveau programme substantiel d'action aux échelons national, régional et mondial	37 - 45	15
II. TENDANCES ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES DANS LES PMA	46 - 65	18
A. Généralités	46 - 47	18
B. Croissance démographique	48	19
C. Termes de l'échange défavorables	49 - 50	19
D. Faibles taux d'investissement	51 - 52	20
E. Agriculture	53 - 54	21
F. Secteur manufacturier	55 - 65	21
III. CONCLUSIONS	66 - 80	25
Annexe		31

INTRODUCTION

1. Le présent document traite de la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et en particulier du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (CNUDI) en la matière et de l'impact qu'a eu ce programme sur les pays les moins avancés (PMA) (dont on trouvera la liste en annexe).
2. Tous les pays en développement doivent faire face à de graves problèmes économiques. Toutefois, en raison de leur grave pénurie de ressources et de leur isolement, les PMA rencontrent des difficultés plus grandes encore. Consciente de cet état de choses, l'Organisation des Nations Unies a, durant la dernière décennie, pris des mesures spéciales pour répondre aux besoins particuliers de ces pays.
3. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international a été adoptée en 1974 par l'Assemblée générale dans sa résolution 3201 (S-VI). Son objectif était de promouvoir la croissance des pays en développement et de réduire l'écart qui les sépare des pays développés. Une attention particulière a été accordée aux problèmes des PMA tant à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en 1975, qu'à la troisième Conférence tenue à New Delhi en 1980. Il a été souligné que, conformément au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolutions 3201 et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale), ces pays devaient s'industrialiser à un rythme plus rapide. Des mesures spéciales d'aide au développement des industries dans les PMA ont été proposées. Elles prévoient notamment la création de domaines industriels et d'usines pilotes, l'implantation d'unités de production intégrées, la mise en oeuvre d'une réforme agraire et un accroissement de l'assistance technique et financière.
4. Les différents efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour mettre en évidence la gravité de la situation des PMA ont abouti à la tenue à Paris, en 1981, de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cette Conférence a adopté le nouveau programme substantiel d'action que l'Assemblée générale devait ensuite approuver^{1/}.

5. Le but du nouveau programme substantiel d'action est de transformer les économies des PMA pour permettre à ces pays de se développer de façon autonome et d'assurer à leurs peuples des normes minimales reconnues internationalement en matière de nutrition, de santé publique, de transports et de communications, de logement, d'enseignement et d'emploi. Pour tenter de garantir la réalisation de ces objectifs, la Conférence a fait des propositions précises concernant les taux de croissance, le financement, le contrôle de la mise en oeuvre et les rôles de secteurs particuliers. On a estimé que les PMA devaient s'efforcer d'atteindre un taux de croissance de 7,2 % par an. On a reconnu, que si les PMA devaient faire tout leur possible pour relever le niveau de l'épargne intérieure, celle-ci, en raison du faible niveau des revenus, ne pouvait constituer la seule source de fonds d'investissement et qu'une aide considérable devrait être fournie par la communauté internationale. On a formulé l'espoir que les pays développés consacrerait 0,7 % au moins de leur PNB à l'aide publique au développement (APD), dont 0,15 % devrait aller aux PMA. Il a été demandé aux organismes d'aide multilatérale, en particulier la Banque mondiale et les banques régionales de développement, de consacrer aux PMA une part accrue des ressources qu'elles octroient à des conditions de faveur et aux pays développés d'accroître leurs contributions aux fonds que ces banques accordent à des conditions libérales. Le nouveau programme substantiel d'action souligne que les ressources transférées vers les PMA devraient être fournies sous forme de dons, constituer une aide non liée et servir à couvrir non seulement les coûts en devises des projets mais également les coûts locaux et même à financer les dépenses renouvelables.

6. L'industrie représentant une part très faible du PIB des PMA - moins de 9 % en général et parfois même moins de 4 % - ce secteur devrait se développer à un rythme annuel de 9 % au minimum. Le développement industriel des PMA s'appuierait sur la transformation des produits agricoles de base et d'autres matières premières d'origine locale et sur l'implantation d'industries artisanales et d'industries des biens de consommation dont la production serait destinée aux marchés nationaux.

7. Les gouvernements des PMA ont été invités à renforcer les organismes de planification nationaux et, après consultations, selon qu'il convenait, avec les institutions des Nations Unies et les organisations intergouvernementales compétentes, de même qu'avec les pays donateurs, à établir, lorsqu'il n'en

existait pas encore, des groupes consultatifs en matière d'aide ou d'autres arrangements, en tant que mécanismes chargés du suivi et de la surveillance du nouveau programme substantiel d'action. On a beaucoup insisté sur l'importance de la coopération entre pays en développement, notamment, pour surmonter l'obstacle que constitue pour l'industrialisation de ces pays, l'étroitesse de leurs marchés nationaux.

8. Le nouveau programme substantiel d'action prévoit des mesures ayant une incidence directe sur beaucoup de sous-programmes de l'ONUDI et sur les activités futures de l'Organisation. Aussi un additif au plan à moyen terme de l'ONUDI pour la période 1984-1989 a-t-il été établi et soumis au Conseil du développement industriel ^{2/}. Cet additif intègre dans le plan à moyen terme les orientations définies dans le nouveau programme substantiel d'action en ce qui concerne les questions intéressant le développement industriel des PMA; il indique les améliorations qui pourraient être apportées à des programmes pratiques et les initiatives qui pourraient être prises en vue de contribuer à la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action, si des ressources adéquates étaient mises à la disposition de l'ONUDI.

I. CONTRIBUTION DE L'ONUDI A LA MISE EN OEUVRE DES MESURES SPECIALES DEMANDEES PAR LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE EN FAVEUR DES PMA

9. De ce qui précède, il ressort que l'adoption du nouveau programme substantiel d'action lors de la Conférence de Paris en 1981 n'a pas marqué le début mais bien l'intensification des efforts déployés par l'ONUDI pour aider les PMA à accélérer leur développement économique. Comme suite aux décisions de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, un certain nombre de mesures ont été prises en 1976; ainsi une section des pays les moins avancés a été créée en janvier dans le cadre du programme de coordination des politiques, en vue de servir d'organe de liaison, chargé au sein du secrétariat de l'ONUDI, de mobiliser les efforts et les contributions nécessaires et de coordonner et superviser les activités entreprises par l'Organisation en faveur des PMA. Parallèlement, un groupe de travail interne a été constitué pour étudier les mesures et politiques spéciales à adopter en faveur de ces pays. Des consultations fréquentes ont eu lieu avec des représentants des gouvernements

et des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de mettre au point des programmes et des projets qui répondent le mieux possible aux besoins particuliers de ces pays. En outre, des mesures ont été prises pour que la plupart des PMA bénéficient des services des conseillers industriels principaux hors siège et des administrateurs auxiliaires. Cinq conseillers industriels hors siège et onze administrateurs auxiliaires sont actuellement en poste dans des pays comptant parmi les moins avancés, les PMA non desservis pouvant faire appel aux services des conseillers nommés dans des pays voisins.

10. La poursuite des consultations et des activités de coordination menées avec d'autres institutions des Nations Unies a abouti à la conclusion d'accords prévoyant l'élaboration ou l'exécution en commun de quelque 16 projets nationaux et régionaux dans le domaine industriel. Ainsi, le système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement a déjà approuvé, pour deux des PMA, deux projets d'un coût approximatif d'un million de dollars dont l'exécution sera assurée par l'ONUDI. Des progrès notables ont également été enregistrés en ce qui concerne la coopération entre l'ONUDI et le Fonds d'équipement des Nations Unies pour le financement d'importants éléments d'équipement dans le cadre de plusieurs projets intéressant des pays comptant parmi les moins avancés, en collaboration avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI).

A. Ressources disponibles pour l'assistance aux PMA

11. Les ressources utilisées par l'ONUDI pour financer les activités menées en faveur des PMA proviennent essentiellement de quatre sources, à savoir les chiffres indicatifs de planification du PNUD, le programme ordinaire de coopération technique de l'ONUDI, le programme des services industriels spéciaux et le FNUDI.

12. L'ONUDI est fortement tributaire des ressources du PNUD, qui lui permettent de financer environ 80 % de ses activités d'assistance technique dans les PMA. Toutefois, elle s'efforce, dans toute la mesure du possible, d'allouer aux PMA une part raisonnable des autres ressources dont elle dispose pour la mise en oeuvre des différents programmes et projets de coopération technique. Ces dernières années, 33 % environ du total des fonds prévus pour

le programme ordinaire et près de 30 % de l'ensemble des ressources disponibles au titre des Services industriels spéciaux ont été consacrés aux PMA. La valeur totale des projets approuvés pour 1982 a augmenté, par rapport à 1981, de plus de 100 % dans le cadre du programme ordinaire et de 300 % dans le cadre du programme de Services industriels spéciaux. Le montant total des ressources mises à la disposition du FNUDI en 1982, a atteint 11,5 millions de dollars dont 24 % ont été alloués aux projets de coopération technique et aux activités de promotion intéressant les PMA.

B. Activités de coopération technique

13. Depuis plusieurs années, on constate une forte augmentation de l'assistance technique et des autres services demandés à l'ONUDI pour soutenir les efforts d'industrialisation des PMA. Les activités de coopération technique de l'ONUDI avec ces pays se sont multipliées et améliorées et, d'une manière générale, le nombre de projets approuvés et l'aide fournie se sont accrus. Le tableau ci-dessous indique les crédits alloués aux activités de coopération technique de l'ONUDI dans les PMA de 1977 à 1982, toutes les sources de financement confondues (en millions de dollars des Etats-Unis) :

<u>Année</u>	<u>Crédits approuvés</u>	<u>Crédits utilisés</u>
1975	-	4,7
1976	-	6,9
1977	7,1	7,5
1978	17,7	12,8
1979	22,0	16,6
1980	20,0	19,0
1981	15,0	20,0
1982	24,0	20,0

Source : Rapports annuels du Directeur exécutif.

14. Il convient de noter que la valeur des projets approuvés en faveur des PMA est passée de 7,1 millions de dollars en 1977 à 24 millions de dollars en 1982, soit, au total, un accroissement de 238 % en cinq ans. Elle a augmenté continuellement sauf en 1980 et 1981 qui correspondaient aux dernières années du deuxième Cycle de programmation par pays du PNUD. La valeur de

l'assistance technique fournie s'est, quant à elle, accrue régulièrement, passant de 7,5 millions de dollars en 1977 à 20 millions de dollars en 1982, soit une augmentation globale d'environ 166 % en cinq ans. Si l'on prend comme base de référence le chiffre de 1976 (6,9 millions de dollars) on constate qu'à la fin de 1982, la valeur de cette assistance avait augmenté d'environ 190 %.

15. Conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et notamment au nouveau programme substantiel d'action, les activités de coopération technique auxquelles l'ONUDI a participé dans les PMA ont porté principalement sur les agro-industries, les petites industries et les industries rurales, la planification industrielle, la formation ainsi que les services de consultants et la gestion dans l'industrie.

a) Agro-industries

16. En ce qui concerne les agro-industries, l'ONUDI a axé ses efforts sur l'élaboration de plans directeurs pour ce secteur. Les pays qui ont bénéficié d'une assistance dans ce domaine sont le Cap-Vert, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Népal, la République démocratique populaire lao et la Somalie. L'industrie sucrière, qui constitue sans doute la principale agro-industrie des pays en développement, a bénéficié d'une attention particulière et certains projets relatifs aux techniques de production ont été établis pour le Bangladesh, la Somalie et le Soudan. Une assistance a également été fournie à l'industrie du cuir du Bangladesh, de l'Éthiopie, de la Somalie, du Soudan, de la République-Unie de Tanzanie et du Yémen démocratique. L'industrie forestière n'a pas été négligée non plus et des projets relatifs à la transformation du bois ont été mis en oeuvre en Ouganda et en République démocratique populaire lao.

17. Dans l'industrie textile, l'ONUDI a aidé la République-Unie de Tanzanie à renforcer sa société nationale des textiles et le Bangladesh à accroître l'efficacité de son industrie cotonnière. La Banque mondiale a, par la suite, demandé à s'associer au service consultatif technique créé par l'ONUDI au Bangladesh. Une aide importante a également été fournie à l'industrie du jute au Bangladesh - notamment en ce qui concerne le contrôle de la production et de la qualité et la recherche-développement. En Haïti, une étude de faisabilité a été établie en vue de la création d'une usine textile intégrée.

La réalisation de ce projet est actuellement examinée avec des organismes susceptibles de le financer et notamment avec la Banque mondiale. Une assistance a aussi été fournie à la République centrafricaine pour évaluer les soumissions présentées en vue de la création d'un complexe textile.

18. L'assistance technique fournie par l'ONUDI a également porté sur la mise au point de nouvelles techniques de transformation industrielle des matières premières agricoles d'origine locale, par exemple sur la réalisation d'une étude concernant la production d'huiles comestibles et d'aliments pour animaux dans la zone sahélienne, la création d'une industrie intégrée pour la transformation des noix de coco au Samoa et le traitement du manioc en Gambie.

19. Une assistance a été fournie en vue de la mise au point de projets répondant aux critères du Fonds spécial de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), et quatre projets destinés à être financés sur un plan bilatéral et concernant la production de macaroni, la fabrication de biscuits, la mise en bouteille d'eau minérale au Cap-Vert ainsi qu'une installation de traitement des noix de cajou au Mali ont été établis.

20. L'expérience montre que, dans la plupart des PIA, les liens entre l'agriculture et l'industrie doivent être renforcés, mais cela pose certains problèmes, du fait notamment de l'incapacité des agriculteurs de tirer parti des économies d'échelle et de l'insuffisance de leurs actifs qui limite leur capacité d'emprunt. Des études intensives doivent donc être entreprises dans ces pays afin de promouvoir un développement agro-industriel intégré.

b) Petites industries et industries rurales

21. En ce qui concerne les petites industries et les industries rurales, l'ONUDI a contribué à l'élaboration d'un cadre juridique approprié ainsi qu'à la mise en valeur des ressources humaines et a coopéré avec des institutions comme la Banque mondiale et l'Organisme suédois de développement international pour la réalisation de divers projets. Les pays qui ont, jusqu'ici, bénéficié d'une assistance de l'ONUDI dans le domaine des petites industries sont le Botswana, le Burundi, l'Ethiopie, la Guinée, la Haute-Volta, le Lesotho et le Népal.

c) Planification industrielle

22. L'assistance accordée par l'ONUDI aux PMA dans le domaine de la planification industrielle est très diversifiée. Des services experts ont par exemple été fournis pour aider à assurer la formation en cours d'emploi du personnel local travaillant dans des institutions de ces pays qui s'occupent de développement industriel. Des projets de ce genre sont en cours d'exécution en Sierra Leone et au Yémen. L'Afghanistan, Haïti, le Mali et le Niger ont bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de plans industriels et Haïti et la Haute-Volta pour l'identification de projets. Des études de pré faisabilité et de faisabilité ont été établies pour différents pays. L'ONUDI a, par exemple, aidé le Burundi à effectuer une étude de faisabilité et à mener des négociations en vue de la création d'une verrerie. Ce projet d'un coût de quelque 20 millions de dollars qui représente un des plus gros investissements réalisés dans le pays, a depuis lors été exécuté.

d) Formation

23. A la Conférence de Paris et en d'autres occasions, on a soutenu qu'une des différences essentielles entre les PMA et les autres pays en développement réside dans la très grave pénurie de personnel qualifié dont souffrent les premiers nommés. Comme on pouvait s'y attendre, la formation est donc un des domaines auxquels l'ONUDI a prêté une attention toute particulière. La formation en cours d'emploi a été évoquée à propos de la planification industrielle. Toutefois, la coopération en matière de formation comporte également des activités de formation au moyen de stages collectifs de bourses de perfectionnement individuelles et de voyages d'étude.

24. En ce qui concerne les stages de formation collective, ceux qui ont été consacrés à l'industrie du ciment, à la fonderie, aux études et plans industriels ainsi qu'à la réparation et à l'entretien du matériel industriel méritent une mention particulière. La politique de l'ONUDI a consisté à organiser de plus en plus ces stages dans les pays qui en avaient le plus besoin. Ainsi, le stage de formation sur la réparation et l'entretien est transféré progressivement de Belgique en Haute-Volta.

25. Dans le cadre du programme de l'ONUDI relatif à la coopération économique entre pays en développement (CEPD), des hauts fonctionnaires chargés du développement industriel dans les PMA ont participé à des voyages d'étude mis au point avec le plus grand soin. Des conseillers en matière de formation industrielle ont été nommés dans plusieurs pays et des mesures ont été prises afin de promouvoir la coopération entre les instituts de formation industrielle des pays en développement et notamment des PMA.

C. Activités de promotion et de soutien

26. Aux activités de coopération technique viennent s'ajouter diverses activités de promotion et de soutien menées en faveur des PMA dans le cadre de différents programmes de l'ONUDI, tels que le Système de consultations, le Programme de coopération en matière d'investissements et le Programme de coopération économique entre pays en développement mentionné ci-avant.

a) Système de consultations

27. Les secteurs auxquels des consultations ont déjà été consacrées dans le cadre du Système et qui intéressent directement les PMA sont l'industrie alimentaire, le cuir et les articles en cuir, les huiles et graisses végétales, les engrais, l'industrie pharmaceutique et les machines agricoles. L'ONUDI a financé la participation de représentants des PMA à toutes ces consultations. Les études établies pour les consultations, ainsi que les discussions qui ont lieu lors des réunions et les contacts qui y sont pris sont autant d'éléments susceptibles de favoriser le développement industriel de ces pays.

b) Promotion des investissements

28. Le Programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI a pour objet de fournir des services de promotion, de consultation, d'information et autres à tous les pays en développement et notamment aux PMA. Ces services sont assurés par différents moyens tels que l'exécution d'activités spécialisées par les Services de promotion des investissements (SPI) et l'organisation de réunions de promotion.

29. Les SPI créés dans différents pays industrialisés fournissent des informations aux promoteurs de projets des pays en développement et à leurs partenaires potentiels des pays industrialisés et offrent un cadre approprié pour leurs prises de contact. Ces dernières années, des responsables des pays en développement, et notamment de plusieurs pays comptant parmi les moins avancés, ont été invités dans les SPI pour entreprendre des activités de promotion des investissements dans leurs propres pays tout en suivant des stages de formation. Ces stages, dont la durée peut aller jusqu'à une année et qui sont financés conjointement par les ressources du PNUD/ONUDI ainsi que par d'autres fonds bilatéraux et régionaux, permettent d'initier les stagiaires aux techniques de promotion des investissements et de les conseiller au sujet de l'évaluation des projets d'investissement industriel. Une fois de retour dans leur pays respectif, les participants sont censés aider à créer des services nationaux de promotion des investissements. Dans le cadre de leurs activités d'information, les SPI organisent des réunions de présentation par pays (comme celle, par exemple, qui a été consacrée au Lesotho) en vue de faire connaître aux milieux industriels des pays où ils sont implantés les possibilités d'investissements existant dans les PMA et les autres pays en développement.

30. A la suite d'une réunion de présentation de ce genre, une réunion pour la promotion des investissements a été organisée en 1982 au Bangladesh avec le concours financier et technique de l'ONUDI. Un dossier contenant plus de 40 propositions de projets d'investissements industriels d'une valeur totale de 800 millions de dollars a ainsi été communiqué à près de 300 investisseurs privés et institutions financières de 26 pays et examiné avec eux. Les négociations relatives à trois projets représentant au total un investissement de 600 millions de dollars sont déjà bien avancées. Une réunion analogue de promotion des investissements est prévue pour le Népal en 1984.

c) Coopération économique entre pays en développement

31. Dans le cadre de ses activités visant à promouvoir la coopération économique et technique entre les pays en développement, l'ONUDI a lancé, entre autres, un programme destiné à favoriser une industrialisation accélérée des PMA avec l'aide d'autres pays en développement intéressés. Ce système consiste à établir des propositions de projets précises dans les domaines où les PMA bénéficiaires souhaitent coopérer avec d'autres pays en développement

et à présenter ensuite ces propositions lors d'une réunion à laquelle participent des ministres de différents pays en développement. Depuis 1979, huit réunions de "solidarité" de ce genre ont été organisées dans les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Haïti, Haute-Volta, Lesotho, Népal, République-Unie de Tanzanie et Soudan. Des réunions analogues sont prévues pour le Burundi, le Mali, le Zwaná et le Yémen.

32. Bien que ce programme n'ait dans l'immédiat qu'une incidence assez modeste sur les apports de ressources destinées à étayer les efforts d'industrialisation des PMA, il offre néanmoins de nombreuses possibilités en ce qui concerne les apports technologiques et commerciaux. On estime en outre qu'il permet à certains des pays intéressés d'acquérir l'expérience nécessaire à l'organisation des grandes réunions de type consortial suggérées dans le nouveau programme substantiel d'action pour tous les secteurs socio-économiques. Toutefois, bien que l'expérience ait démontré l'utilité de ces réunions de "solidarité", l'ONUDI a dû, faute de ressources maintenir ce programme à un niveau modeste et se borner à organiser, en moyenne, deux réunions par an.

33. Des projets et des activités spécifiques sont également entrepris par le truchement des Centres communs créés par l'ONUDI avec certains pays en développement. Ainsi, un programme à long terme de développement agro-industriel qui intéressait initialement six pays africains parmi les moins avancés (Bénin, Ethiopie, Guinée, Mali, République-Unie de Tanzanie et Soudan), a été lancé par l'intermédiaire du Centre commun ONUDI/Yougoslavie. Diverses activités relatives à l'utilisation des plantes médicinales, et notamment un projet concernant la création, au Rwanda, d'une usine pilote pour l'extraction de principes actifs et la distillation d'huiles essentielles, ont été mises sur pied dans le cadre du Centre commun ONUDI/Roumanie.

d) Autres programmes

34. D'autres programmes spéciaux de l'ONUDI, tels que ceux relatifs à l'énergie et à la technologie, font également une place toute particulière aux PMA. Les activités menées dans ces deux secteurs se poursuivront et s'intensifieront dans la mesure où les ressources le permettront.

35. Les besoins des PMA en énergie de diverses formes et l'épuisement rapide de leurs ressources énergétiques traditionnelles entraînent de grosses difficultés, tant à court terme qu'à long terme, pour le développement de ces pays, comme l'a rappelé non sans inquiétude la Conférence de Paris. La publication en 1982 du rapport intitulé "Energy development and industrialization" (UNIDO/OED.135) a constitué une étape importante vers l'élaboration, par l'ONUDI, d'un programme énergétique, global intégré et équilibré. Ce rapport contient un plan des activités futures de l'ONUDI dans ce domaine, qui tient compte, entre autres, des recommandations formulées dans le Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, organisée à Nairobi en 1981.

36. Dans le cadre de son programme de technologie, l'ONUDI a fourni une assistance préliminaire au Gouvernement éthiopien en vue de la détermination des informations dont il a besoin pour mieux coordonner son action en ce qui concerne les importations de technologie. Des plans ont également été arrêtés définitivement en vue d'aider le Gouvernement soudanais à créer un centre national de technologie chargé de superviser l'acquisition de technologies importées, ainsi que la mise au point et le transfert de techniques locales. Avec le concours de l'ONUDI, un projet prévoyant l'instauration d'une coopération entre certaines entreprises népalaises et indiennes en ce qui concerne le transfert des techniques destinées aux petites entreprises de travail des métaux et de constructions mécaniques légères a été achevé en 1982. Ce même programme a permis de terminer les travaux préparatoires requis pour la création, dans un village, d'une petite usine de démonstration pour la transformation du coir et des produits dérivés au Samoa. Le Colloque sur les techniques industrielles pour l'Afrique, organisé au Soudan en septembre 1980, a formulé sept recommandations particulièrement importantes pour les PMA. Ce Colloque a souligné la nécessité, pour chaque pays africain en développement, de réaliser au moins un programme minimum en matière de technologie.

D. Contribution à l'examen périodique de l'application
du nouveau programme substantiel d'action,
aux échelons national, régional et mondial

37. Dans le cadre des dispositions à prendre en vue de l'exécution, du suivi et de la surveillance du nouveau programme substantiel d'action, il était prévu d'instituer un processus continu de coopération et d'examen aux échelons national, régional et mondial.

Au niveau national

38. Les gouvernements des PMA, après consultations avec les institutions des Nations Unies et les organisations intergouvernementales compétentes, de même qu'avec les pays donateurs, devaient établir des groupes consultatifs (ou d'autres arrangements) lorsqu'il n'en existait pas encore. Les PMA qui ne participaient à aucun arrangement existant devaient avoir la possibilité d'inviter les donateurs éventuels, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales à participer à la mise en place d'arrangements consultatifs appropriés pour suivre l'application du programme. Les examens au niveau national devaient avoir lieu à des intervalles appropriés, à l'initiative du PMA intéressé, lequel pouvait demander, aux fins de les organiser, l'assistance du chef de file du groupe consultatif en matière d'aide dont il relève, ainsi que celle d'autres organismes des Nations Unies. En conséquence, la participation de l'ONUDI et des autres organismes des Nations Unies à ces examens dépend avant tout des gouvernements en question.

39. En Afrique, région où se trouvent 26 des PMA, des groupes consultatifs de la Banque mondiale ont été créés pour trois pays. Vingt et un des 23 pays restants ont demandé une aide au PNUD pour organiser des tables rondes qui constitueront le mécanisme nécessaire à l'examen de l'application du nouveau programme substantiel d'action au niveau national. Malgré des difficultés financières, l'ONUDI a pu accorder une aide individuelle à six des PMA (Bénin, Cap-Vert, Comores, Ouganda, Tchad et Yémen) pour établir des profils de projets industriels et d'autres documents qui seront présentés aux tables rondes organisées avec le soutien logistique du PNUD. Cette assistance, qui a dû être fournie le plus souvent dans des délais très brefs, a été apportée en

prolongeant les contrats d'experts de l'ONUDI travaillant déjà dans les pays en question ou en recrutant de nouveaux consultants. Afin d'aider les PMA à préparer l'examen de l'application du nouveau programme substantiel d'action au niveau national, l'ONUDI a également établi cinq études par pays sur les possibilités de développement industriel basé sur les ressources naturelles (Botswana, Burundi, Malawi, Mali et République-Unie de Tanzanie) et a mis au point des profils ou des fiches concernant l'industrie de plusieurs pays, dont l'Afghanistan, Haïti, la République centrafricaine, le Rwanda et le Tchad.

40. En coopération avec la Banque mondiale, l'ONUDI a fait une enquête sur le secteur industriel de la République démocratique populaire lao et a également étudié certains secteurs économiques des Comores, en insistant sur divers aspects de la planification industrielle. Des études ont également été achevées sur les industries du verre et des matériaux de construction au Yémen. En se fondant sur de telles études, la Banque mondiale a approuvé en 1982 a) un prêt de 5,2 millions de dollars destinés à aider à développer l'industrie locale de la construction au Yémen et b) un prêt de 35 millions de dollars à l'Ouganda qui seront octroyés par diverses institutions internationales de financement.

Aux niveaux régional et mondial

41. La Conférence de Paris a souligné que l'interaction continue de l'exécution au niveau national et du contrôle des progrès aux niveaux régional et mondial serait essentielle pour le succès global du nouveau programme substantiel d'action. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devait jouer le rôle central au niveau mondial dans le processus de contrôle. Un examen mondial à mi-parcours était prévu pour 1985 en vue notamment de réajuster le programme d'action pour la seconde moitié de la décennie afin d'en assurer la pleine exécution.

42. L'ONUDI a participé aux premières et deuxièmes Consultations interinstitutions relatives au suivi du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 (Genève, 1982 et 1983) ainsi qu'à la deuxième réunion d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique (Genève, 1982). En ce qui concerne les PMA d'Afrique, l'ONUDI a participé activement à la cinquième Réunion régionale des représentants résidents du PNUD en Afrique, qui s'est tenue au Togo en juillet 1982. Au

cours de cette réunion, divers aspects des programmes de l'ONUDI pour les PMA africains ont été examinés avec les représentants résidents du PNUD dans les pays intéressés, compte tenu des recommandations du nouveau programme substantiel d'action. Dans le cadre du programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990), l'ONUDI met tout en oeuvre, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), pour qu'une attention particulière soit accordée aux besoins des PMA africains dans le secteur industriel.

43. L'Analyse statistique de la situation industrielle mondiale publiée chaque année par l'ONUDI donne des renseignements sur la situation et les tendances du secteur manufacturier dans les PMA et les autres pays en développement et pourrait être considérée comme une contribution au contrôle au niveau mondial. En ce qui concerne l'examen mondial à mi-parcours, l'ONUDI, conformément aux propositions qui se sont dégagées des discussions préliminaires au cours des deuxièmes Consultations interinstitutions, procédera à une évaluation du développement industriel dans les PMA qui fournira des renseignements statistiques à jour, mettra en évidence l'évolution et les tendances récentes et indiquera les mesures de redressement éventuellement nécessaires à l'échelon tant national qu'international pour assurer le développement industriel accéléré de ces pays.

44. La sixième session de la Conférence sur le commerce et le développement^{3/} a confirmé qu'un examen mondial à mi-parcours de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action aurait lieu en 1985 et a recommandé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir procéder à un examen approfondi.

45. Ainsi qu'il a été signalé plus haut, l'ONUDI s'est constamment efforcée d'améliorer et d'élargir ses programmes d'assistance aux PMA. Toutefois, faute de ressources financières supplémentaires, elle ne sera pas en mesure de répondre pleinement à l'appel lancé pour qu'elle accroisse les services fournis pour le suivi, la surveillance et l'exécution du nouveau programme substantiel d'action.

II. TENDANCES ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES DANS LES PMA

A. Généralités

46. Les résultats obtenus ces dernières années par les PMA dans le domaine économique n'ont pas été encourageants. Au cours de la décennie 1970-1980, le PIB par habitant n'a progressé que de 0,8 % par an (ce qui représente toutefois un léger progrès par rapport au chiffre de 0,3 % pour la décennie précédente). En comparaison, pendant la même période, le PIB par habitant a progressé de 3 % par an dans l'ensemble des pays en développement, de 2,5 % dans les pays développés à économie de marché et de 4,4 % dans les pays d'Europe de l'Est à économie planifiée. Si la tendance actuelle persiste, l'écart entre les PMA et le reste du monde continuera de se creuser. En 1980, le PIB par habitant des PMA était de 226 dollars des Etats-Unis, contre 1 091 dollars pour les autres pays en développement, 4 503 dollars pour les pays socialistes d'Europe de l'Est et 9 675 dollars pour les pays développés à économie de marché^{4/}. Ce qui importe toutefois n'est pas tant cet écart en lui-même que le degré de pauvreté qu'impliquent les niveaux de revenus désastreusement bas des pays en question. Cela est illustré par quelques indicateurs fondamentaux : une ration journalière de 1980 calories au lieu des 2 300 considérées comme nécessaires; une espérance de vie ne dépassant pas 45 ans; un docteur pour 16 000 personnes et deux tiers de la population privée d'eau salubre et vivant dans de mauvaises conditions sanitaires. Bien pire encore, le taux de croissance du PIB par habitant dans les PMA est même tombé à 0,1 % en 1981 et, malgré une légère reprise en 1982, les perspectives d'avenir sont si sombres que, d'après la Banque mondiale, le revenu par habitant de beaucoup de ces pays sera inférieur dans les années 80 à ce qu'il était dans les années 60.

47. Outre le manque de ressources naturelles des PMA, divers facteurs liés entre eux expliquent pourquoi ces économies ne progressent pas plus rapidement : croissance démographique rapide, termes de l'échange défavorables, faibles taux d'investissement, mauvais résultats dans le secteur agricole et incapacité du secteur manufacturier d'apporter une contribution significative à l'économie.

B. Croissance démographique

48. Entre 1970 et 1980, la croissance démographique des PMA a été en moyenne de l'ordre de 2,6 % par an. Certes, ce taux n'est pas supérieur à la moyenne de l'ensemble des pays en développement, mais pour que le revenu par habitant augmente, il aurait fallu de toute évidence que le PIB progresse de plus de 2,6 % par an, taux que de nombreux PMA n'ont pas pu atteindre. Toutefois, la relation entre croissance démographique et expansion du PIB est complexe. Une baisse du taux de croissance démographique est la conséquence autant que la cause d'une croissance du PIB par habitant. Il est certain qu'avec la croissance économique, de meilleures possibilités d'emploi et une amélioration des conditions dans les domaines sanitaire et éducatif, le taux de croissance démographique tendra à diminuer dans les PMA comme dans les autres pays.

C. Termes de l'échange défavorables

49. Les PMA tirent l'essentiel de leurs recettes en devises d'un petit nombre d'exportations. Une seule culture représente au moins 70 % des recettes du Burundi, de la Gambie, de la Guinée et de l'Ouganda. Les produits manufacturés entrent pour 11 % environ dans les exportations des PMA, alors qu'ils constituent la majeure partie de leurs importations, à savoir 60 %. Le fait d'être tributaire des recettes tirées d'un petit nombre de produits d'exportation ne constituait pas un problème insurmontable dans les années 60, ni pendant la première moitié de la décennie suivante, car le prix des produits de base tendait à augmenter, quoique moins rapidement que celui des produits manufacturés.

50. Toutefois, vers 1975, deux faits nouveaux ont entraîné une détérioration de la situation des PMA. Premièrement, l'ajustement des prix du pétrole s'est répercuté directement sur le coût des importations des PMA puisque ces pays sont tous importateurs de pétrole. Deuxièmement, l'effet des nouveaux prix du pétrole s'est fait sentir sur les PMA et les autres pays en développement par le biais des tendances inflationnistes à l'oeuvre dans les pays développés, provoquant une forte augmentation des prix des produits manufacturés que les PMA importaient des pays développés. Le prix des produits de base exportés par les PMA n'a pas augmenté parallèlement et ces pays ne possédaient pas non plus la souplesse de certains autres pays en développement qui sont parvenus à

accroître leurs exportations de produits manufacturés, compensant ainsi dans une certaine mesure la hausse des prix de leurs importations. En conséquence, les PMA se sont trouvés confrontés à de graves problèmes de balance des paiements qui ont rendu difficiles les importations non seulement de biens de consommation mais également de biens d'équipement. Bien que les prix du pétrole aient baissé récemment et que les pays développés soient parvenus à réduire leurs taux d'inflation, la situation des PMA reste extrêmement grave car le prix des produits de base tend à baisser. Le déficit des comptes courants des PMA est actuellement évalué à quelque 8,5 milliards de dollars.

D. Faibles taux d'investissement

51. Entre 1970 et 1980, la formation brute de capital par habitant dans les PMA a progressé de 4,5 % par an, contre 6,8 % par an pour les autres pays en développement. Au cours de la même période, la formation intérieure brute de capital a représenté en moyenne 15,7 % du PIB, contre 23,7 % pour les autres pays en développement. Toutefois, l'aspect le plus inquiétant des tendances observées dans le domaine des investissements, réside peut-être dans le ralentissement de leur accroissement durant la seconde moitié de la décennie. Il y a plusieurs raisons à cela. Avant 1975, l'aide publique au développement fournie aux PMA progressait en termes réels. Or, la récession qui a frappé les pays développés a modifié cette situation. Comme les gouvernements des pays développés ont réduit les dépenses publiques en vue de résoudre leurs propres problèmes, l'APD a cessé de croître en termes réels et les apports de fonds des pays développés vers les pays en développement ont pris de plus en plus la forme de prêts consortiaux accordés par des banques commerciales. Les PMA n'ayant que de maigres réserves en devises, souffrant de graves problèmes de balance de paiements et n'ayant pas de perspectives d'avenir encourageantes, ils n'inspiraient guère la confiance des banques et n'obtenaient par conséquent qu'une faible part des fonds disponibles pour les prêts. Le service des prêts relativement modestes qu'ils ont pu obtenir pose aujourd'hui à lui seul des problèmes à certains des PMA.

52. Dans le meilleur des cas, les PMA éprouvent des difficultés à mobiliser des ressources intérieures pour l'investissement en raison de leur faible niveau de revenus. Les revenus ordinaires sont souvent insuffisants pour faire face aux dépenses de fonctionnement, sans même parler des dépenses d'équipement. C'est en partie pour cette raison que l'Organisation de

coopération et de développement économiques (OCDE) a accepté d'adopter une attitude plus souple en ce qui concerne le financement des frais locaux et des dépenses de fonctionnement. La hausse des prix de l'énergie et une contraction de la demande d'exportations provenant des PMA ont encore aggravé la situation. Les PMA ne pouvaient guère réduire la consommation, qui se situe déjà à un niveau de subsistance ou très près de ce niveau, en sorte que le taux d'investissement en a inévitablement subi les conséquences.

E. Agriculture

53. Le secteur agricole joue un rôle économique si important dans les PMA que ses résultats déterminent généralement ceux de l'ensemble de l'économie et ce non seulement parce qu'il entre pour une large part dans le PIB et procure l'essentiel des recettes en devises et des emplois, mais aussi parce qu'il fournit l'infrastructure, les facteurs de production et les débouchés qui conditionnent souvent l'émergence d'un secteur manufacturier.

54. Bien que les rares statistiques dont on dispose ne permettent guère de quantifier les tendances du secteur agricole, le contraste entre l'augmentation rapide des importations alimentaires - environ 14 % par an au cours de la période 1970-1980 contre 9,8 % pour les exportations alimentaires - donne nettement à penser que la production alimentaire par habitant est en baisse dans les PMA et qu'au lieu de se rapprocher de l'objectif de l'autosuffisance, ces pays s'en éloignent. La situation à la suite des mauvaises récoltes des années 1973-1974, dues en Asie du Sud à la mousson et au Sahel à une sécheresse prolongée. Toutefois, les résultats médiocres du secteur agricole sont imputables à de nombreux facteurs : absence de recherches sur les conditions agronomiques, notamment au Sahel; manque de moyens de transports; systèmes inadéquats aussi bien de distribution des facteurs de production en particulier des engrais et des pesticides que de collecte de la production; et politiques des prix favorisant les zones urbaines au détriment des zones rurales.

F. Secteur manufacturier

55. Comme on pouvait le prévoir, la croissance du secteur manufacturier a été très faible. Au cours de la période 1970-1980, le taux annuel de croissance de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) n'a été que de 4,2 % en moyenne, contre 7,7 % par an durant la décennie précédente. Compte tenu de la croissance démographique, cette progression annuelle se ramène à 1,5 % par

habitant, contre 4,9 % au cours de la décennie précédente. La part de la VAM dans le PIB des PMA est inférieure à la moitié de ce qu'elle est dans les autres pays en développement, soit 8,6 % en moyenne, contre 18,6 % pendant la période 1970-1980. Fait plus significatif encore, la part des autres pays en développement dans la VAM mondiale est passée de 8 % en 1970 à près de 11 % en 1980, tandis que celle des PMA est demeurée de l'ordre de 0,2 % pendant toute la période.

56. Comme c'est souvent le cas aux premiers stades du développement industriel, les agro-industries regroupent dans les PMA, l'essentiel des activités manufacturières qui se répartissent comme suit : 24 % pour les produits alimentaires, 14 % pour les boissons et tabacs, 32 % pour les textiles, 6 % pour les produits du bois, 9 % pour les produits chimiques, 4 % pour les produits à base de métaux non ferreux et 6 % pour les industries mécaniques. Il n'est donc pas étonnant que dans les PMA la part des agro-industries dans l'activité manufacturière soit trois fois plus élevée que dans les autres pays en développement et que celle des autres industries soit sensiblement moindre; ainsi, la part des industries mécaniques ne représente dans ces pays que le dixième du chiffre correspondant pour les pays en développement pris dans leur ensemble.

57. Les médiocres résultats obtenus généralement dans le secteur industriel des PMA et l'incapacité de ces pays de transformer ses structures ne signifient pas pour autant qu'aucun progrès n'a été accompli. Au Malawi, par exemple, le secteur industriel s'est développé à un rythme annuel de 11 à 13 % entre 1964 et 1975 et, après un ralentissement en 1976, a enregistré à nouveau un taux de croissance de 10 à 12 %, en 1977, si bien que la part du secteur manufacturier dans le PIB a atteint 10 % cette année-là, contre 5 % en 1964. Ce résultat, dans un pays dépourvu de ressources minérales, est dû surtout à la production alimentaire (sucre, boissons et tabac). Les succès du Malawi dans le domaine industriel ont été attribués à divers facteurs : les taux relativement élevés de rémunération et le prestige dont jouit l'industrie attirent la main-d'œuvre locale la plus qualifiée; l'échelle de production des industries permet un fort taux d'utilisation des capacités; les usines sont dotées d'installations et d'équipements simples et appliquent des programmes rigoureux d'entretien préventif; enfin, des pièces de rechange et du savoir-faire technique ont pu être importés assez aisément.

58. Au Yémen, où il n'existait pratiquement pas d'industrie en 1970, on estime que la production manufacturière totale s'élève désormais à plus de 200 millions de dollars, soit 5 % du PIB. Ce résultat est dû pour l'essentiel à l'expansion des industries alimentaires et de l'industrie des matériaux de construction (notamment le ciment, le plâtre, les tuiles et les briques). La proximité de l'Arabie saoudite est également pour beaucoup dans le développement rapide du Yémen. En effet, les rapatriements de salaires considérables en provenance de ce pays ont assuré à la fois des capitaux et des débouchés aux industries du Yémen. Dans ce pays, les entrepreneurs se recrutent en grande partie parmi les émigrants revenus au pays.

59. Aux Maldives, le PNB a augmenté de 12 % par an entre 1978 et 1980. Les principaux secteurs qui sont à l'origine de cette croissance sont ceux de la pêche, du tourisme et de la construction, mais la création de fabriques de vêtements et d'usines de montage électronique y a également contribué dans une large mesure.

60. Les réussites du Malawi, du Yémen et des Maldives sont toutefois des exceptions à la règle générale. Dans la plupart des PMA, le secteur manufacturier a souffert de maux multiples, dont beaucoup se sont traduits par une sous-utilisation des capacités installées.

61. Du fait de graves pénuries de devises, il n'a pas été possible d'importer des facteurs de production, des pièces de rechange pour réparer les machines ou des biens d'équipement pour remplacer du matériel périmé ou en mauvais état. Les résultats médiocres obtenus dans le secteur agricole se sont traduits par une diminution de la quantité de matières premières à traiter. En outre, ils ont entraîné une diminution des revenus disponibles des agriculteurs, ce qui a réduit les débouchés du secteur industriel.

62. Des problèmes d'infrastructure se sont également posés. Par suite de la dégradation de la situation économique les gouvernements n'ont pu entretenir les réseaux de distribution d'eau et de transport, ce qui s'est déjà répercuté sur le secteur manufacturier. Le renchérissement de l'énergie a majoré les frais d'exploitation et certaines entreprises ont eu des difficultés à régler leur note énergétique.

63. On a eu tendance à élargir le secteur para-étatique mais, dans de nombreux cas, souvent, faute des compétences de gestion nécessaires, cela s'est fait au détriment de l'efficacité, notamment pour ce qui est des effectifs. Le phénomène est devenu si patent et a eu des incidences tellement graves sur le budget ordinaire de maints pays qu'un net revirement s'est amorcé et que le contrôle centralisé des industries commence à faire place à une gestion plus décentralisée. Le Soudan, notamment a pris des mesures en ce sens.

64. Dans les PMA sans littoral, l'industrie se heurte à un problème supplémentaire. Ces pays sont en effet tributaires de ports et de réseaux ferroviaires et routiers qu'ils ne contrôlent pas directement pour le transport des facteurs de production nécessaires à l'industrie manufacturière. Les approvisionnements pouvant être sérieusement perturbés, les entreprises manufacturières de nombreux pays sont obligées de constituer des stocks importants afin d'assurer la continuité de la production. Cette obligation accroît leurs besoins de trésorerie et lorsque les fonds nécessaires leur sont, comme c'est souvent le cas, fournis sous forme de prêts par des banques commerciales, les intérêts élevés qu'ils doivent payer grevent encore les coûts que cela leur occasionne.

65. En résumé, le secteur manufacturier des PMA n'a pas dépassé le stade embryonnaire. Il semble en fait que depuis la Conférence de Paris, les perspectives aient empiré. Globalement, la croissance de ce secteur a été entravée par des problèmes structurels profonds, tels que la faiblesse des taux d'investissement, les résultats médiocres du secteur agricole, l'exiguïté des marchés intérieurs et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Ces difficultés ont été aggravées par la crise économique mondiale. La pénurie de devises est à l'origine des grandes difficultés que ces industries éprouvent à se procurer des facteurs de production importés et à remplacer des installations périmées. Les difficultés budgétaires constantes n'ont guère facilité l'entretien des réseaux de distribution d'eau et de transport routier sans lesquels les industries ne peuvent fonctionner. Lorsque les industries sont gérées par des organismes para-étatiques, comme c'est souvent le cas dans les PMA, l'existence de difficultés budgétaires a privé ceux-ci des moyens nécessaires pour les subventionner.

III. CONCLUSIONS

66. Le nouveau programme substantiel d'action prévoyait pour les PMA un taux de croissance d'environ 7,2 % par an. Ces pays étaient invités à améliorer leur système de planification et à mettre en place les mécanismes voulus pour assurer la coordination de l'aide. En outre, on attendait d'eux qu'ils mobilisent des ressources nationales pour les investissements. Il était demandé à la communauté internationale de procéder à un important transfert de ressources, en grande partie immédiatement. On exprimait l'espoir que les pays développés consacrerait 0,15 % de leur PNB à l'aide aux PMA dont l'agriculture devait enregistrer un taux de croissance d'au moins 4 % par an et l'industrie manufacturière un taux d'au moins 9 %.

67. Les résultats obtenus jusqu'ici ne sont pas brillants. Le taux de croissance a été de 0,8 % dans les PMA au cours des années 70, mais depuis lors, bien loin d'atteindre 7 % par an comme on le prévoyait, il a diminué. En 1981, par exemple il a baissé de 0,6 %.

68. Bien que les PMA aient pris des mesures pour renforcer leur système de planification et que des mécanismes de coordination de l'aide aient été mis en place dans la plupart d'entre eux sous l'égide du PNUD ou de la Banque mondiale, l'aide fournie n'a pas augmenté sensiblement contrairement à ce que prévoyait le nouveau programme substantiel d'action. Parmi les donateurs, seuls les pays de l'OPEP ont continué de consacrer plus de 0,15 % de leur PNB à l'APD aux PMA. Dans le cas des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, le pourcentage correspondant demeure égal à la moitié environ de celui que le nouveau programme substantiel d'action avait fixé pour objectif.

69. Le nouveau programme substantiel d'action prévoyait une augmentation des fonds accordés par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE aux institutions multilatérales afin que celles-ci puissent à leur tour accroître leurs apports aux PMA. De fait, l'aide multilatérale se trouve dans une impasse. L'Association internationale de développement a éprouvé de grandes difficultés à obtenir le renouvellement de ses ressources. Le PNUD a dû lui aussi faire face à de graves problèmes : les contributions annoncées en 1981 ont diminué par rapport à 1980 et en 1982 leur montant était le même qu'en 1981. Les ressources disponibles ne permettent de financer que 55 % des

chiffres indicatifs de planification prévus pour le troisième cycle de programmation, alors qu'il s'agit du cycle même où la répartition des ressources du PNUD a été modifiée en faveur des PMA. L'aide de l'ONUDI aux PAM étant financée essentiellement au moyen de ressources du PNUD, on a éprouvé des difficultés à maintenir le programme à ses niveaux antérieurs. Ainsi, au moment où l'application du nouveau programme substantiel d'action exigerait une augmentation des dépenses de l'ONUDI, on ne peut guère compter sur un accroissement des crédits provenant des sources de financement du PNUD.

70. Il est peu probable qu'en ce qui concerne les PMA, l'insuffisance de l'assistance multilatérale puisse être compensée par l'assistance bilatérale. En effet, les pays donateurs ont de plus en plus tendance à se servir de l'assistance bilatérale pour augmenter leurs exportations. Ce type d'assistance sera donc réservé dans une large mesure aux grands pays en développement qui sont à même d'offrir des débouchés aux pays donateurs. Alors que le nouveau programme substantiel d'action prévoyait que l'assistance financière aux PMA atteindrait 14,1 milliards de dollars au total d'ici 1985, il semble plus réaliste, compte tenu des engagements pris jusqu'à présent, de tabler sur un chiffre de 8,1 milliards de dollars.

71. Compte tenu de l'impossibilité de mobiliser des ressources supplémentaires pour les investissements et des résultats médiocres du secteur agricole, il n'est guère surprenant que le secteur industriel n'ait pas pu atteindre, loin s'en faut, l'objectif de 9 % fixé dans le nouveau programme substantiel d'action. Ceci dit, il convient d'étudier très soigneusement le rôle que l'industrie peut jouer dans le développement des PMA et tout d'abord si les PMA sont en mesure d'assurer la transformation structurelle et la croissance autonome préconisée dans le nouveau programme substantiel d'action.

72. Les industries qui ont, jusqu'ici obtenu de bons résultats dans les PMA sont pour la plupart axées sur la satisfaction de besoins locaux et exigent assez peu de main-d'oeuvre qualifiée (sauf pour l'entretien des machines) et des investissements modestes. Pour pouvoir transformer leurs structures et accroître leur part dans la production manufacturière mondiale, les PMA devront passer à un niveau d'industrialisation plus élevé et se lancer dans la fabrication de produits intermédiaires et de biens d'équipement. Il est probable cependant que, dans cette entreprise, ils se heurteront à diverses difficultés telles que l'exiguïté de leurs marchés intérieurs, le manque de main-d'oeuvre qualifiée, l'insuffisance de leurs infrastructures et une pénurie générale de capitaux.

73. On prétend que pour pouvoir transformer ses structures, un pays doit avoir un PIB d'au moins 4 milliards de dollars ^{5/}. Sur les 36 PMA énumérés dans l'annexe au présent document, cinq seulement ont un PIB de cet ordre. C'est en partie pour cette raison que le concept d'intégration économique entre pays en développement est aujourd'hui à la mode. Les pays en développement pensent qu'en créant des marchés communs ils peuvent surmonter les difficultés que l'étroitesse de leurs marchés nationaux oppose à leur industrialisation et à la transformation de leurs structures. Dans le cas des PMA, la solution n'est pas si simple. Quel que soit le groupement économique auquel ils s'intégreront, ils resteront toujours les moins avancés des pays en développement. On a constaté qu'ils ne bénéficient guère, voire pas du tout, d'une affiliation à des marchés communs qui comptent parmi leurs membres des pays en développement plus avancés. Cette intégration risque donc de se solder par une déception. En conséquence, pour que dans le cadre de processus d'intégration économique, l'industrie contribue, au développement des PMA, il convient de veiller non seulement à sélectionner des industries viables mais également à mettre en place des mécanismes permettant aux PMA de bénéficier effectivement de toute industrialisation.

74. De plus, certains des PMA sont très petits et très isolés, en sorte que même lorsqu'ils s'intègrent à un groupement économique régional, celui-ci peut ne pas leur offrir le marché nécessaire à une transformation structurelle. Toutefois, les PMA n'ont pas tous besoin de procéder à une transformation fondamentale de leurs structures. De nombreux petits pays sont parvenus à des niveaux relativement élevés de revenu par habitant grâce à l'agriculture, au tourisme et à certaines industries légères. Au lieu de mettre l'accent sur des objectifs et sur une transformation, il vaudrait peut-être mieux étudier les ressources de chacun des PMA de manière à déterminer les possibilités d'industrialisation qui s'offrent à lui. Bien que la transformation industrielle locale des matières premières des pays en développement fasse l'objet d'un autre document de la Conférence (ID/CONF.5/12), on peut néanmoins appeler ici l'attention sur certaines des voies à explorer.

75. Les modes de production du secteur primaire (industries extractives, agriculture, foresterie et pêche) doivent faire l'objet d'un examen systématique. Il n'est guère utile de souligner la nécessité d'entreprendre la prospection des métaux précieux, mais il est bon de rappeler que la possibilité d'exploiter des gisements de matières volcaniques, de calcaire, etc., en vue de la production de matériaux de construction est souvent

négligée. Dans le domaine de l'agriculture, il faudrait examiner les modes de culture actuellement pratiqués pour déterminer les perspectives offertes aux activités de transformation et étudier également la possibilité d'introduire de nouvelles cultures et de mettre de nouvelles terres en exploitation en vue de la création d'agro-industries. Il faudrait en outre envisager d'identifier des projets en vue de fournir à l'agriculture les moyens de production de base dont elle a besoin : engrais, pesticides, emballages, outils et instruments agricoles. Une enquête approfondie devrait également être effectuée pour évaluer les possibilités de développer les industries fondées sur les ressources forestières (meubles, charbon de bois, résines, gommes, sciages, potaux, extraits médicinaux, etc.).

76. On ne saurait trop insister sur l'importance de la pêche et des autres industries liées à la mer. De nombreux pays en développement ont eu tendance à se désintéresser de la mer et à la considérer, non comme un élément favorable mais comme un obstacle au développement. Toutefois, nombre des PMA sont de petites îles qui pourraient découvrir, avec la constitution de zones économiques exclusives, que dans leur territoire, la mer entre pour une part plus importante que les terres. En fait, on peut affirmer que les possibilités d'industrialisation offertes aux petits pays en développement diffèrent selon que ces pays sont insulaires ou sans littoral. Alors que le tourisme, la pêche et d'autres activités liées à la mer offrent les meilleures perspectives aux Etats insulaires, les pays sans littoral peuvent être tributaires de leur agriculture et, le cas échéant, de leurs ressources minières. Cet argument est confirmé par les rares succès rencontrés par les PMA. En effet, si les Maldives, archipel de 298 km² ont atteint entre 1978 et 1980 un taux de croissance de 12 % par an grâce à la pêche, au tourisme et à certaines industries légères, le Malawi, pays sans littoral de 118 000 km², a pour sa part, enregistré le même taux dans son secteur industriel qui repose sur les agro-industries.

77. L'évaluation des projets ayant trait à des activités du secteur primaire telles que l'agriculture, la pêche et l'exploitation des ressources minérales, doit constituer un processus continu. L'évolution de l'environnement économique et de la technologie ouvre en permanence de nouvelles possibilités. Ainsi, l'augmentation des prix du pétrole au cours de la dernière décennie a entraîné un renchérissement spectaculaire du coût des transports, renforçant ainsi la protection des PMA. On peut désormais opérer des substitutions de produits (en particulier dans l'industrie des matériaux

construction où les rapports poids/valeur sont élevés) qui pouvaient ne pas être possibles il y a dix ans. Il s'agit non seulement d'étudier les possibilités offertes aux PMA, pays par pays, mais également d'entreprendre des études comparatives entre PMA ou - ce qui peut être encore plus instructif - entre PMA et pays en développement plus avancés (la question du renforcement de la coopération économique entre pays en développement fait l'objet d'un document distinct de la Conférence, publié sous la cote ID/CONF.5/4).

78. Bien que le patrimoine naturel des PMA soit limité et en dépit de l'incapacité de ces pays à accéder, jusqu'à présent, à un certain niveau d'industrialisation, il convient de poursuivre les efforts déployés pour élaborer des technologies adaptées à leurs besoins. La mise au point de procédés pour production d'électricité grâce aux gradients thermiques existant dans les mers tropicales et pour la fabrication de ciment à partir de matières volcaniques ouvrent - à condition de pouvoir être exploités à des échelles plus réduites - de très larges horizons, en particulier pour les pays insulaires. L'un des problèmes qui restent à résoudre est de savoir comment mener à bien les recherches nécessaires à la mise au point de technologies appropriées. Compte tenu du niveau actuel de développement des PMA, il serait sans doute difficile d'effectuer entièrement ces recherches dans les pays concernés. Il serait plus réaliste d'obtenir des pays plus développés qu'ils fournissent les moyens et les installations d'appui requis. Ce type de relations existe entre certains pays industrialisés et des pays en développement grâce aux liens tissés par l'histoire. La réduction des dépenses publiques dans les premiers nommés a toutefois entraîné une diminution considérable - sinon une suppression totale - de ces activités. (La question de la technologie n'est évoquée que très brièvement ici, car le problème du renforcement du potentiel scientifique et technologique des pays en développement en vue de l'industrialisation est analysé plus en détail dans un autre document de la Conférence publié sous la cote ID/CONF.5/6).

79. En dehors des matières premières produites grâce aux activités du secteur primaire que sont l'agriculture, la pêche et l'exploitation des ressources forestières, la principale ressource que possèdent les PMA est leur main-d'oeuvre. Ces dernières années, de nombreux pays en développement ont redoublé d'efforts pour tirer parti de cette ressource créant des zones franches où les matières premières et les produits intermédiaires nécessaires sont importés en franchise de droits, transformés, puis exportés. Il est vrai

que la VAM de ces industries de transformation ou d'élaboration de produits finis est souvent limitée, mais il y a un commencement à tout et ceci vaut en particulier pour les petits PMA. Toutefois, pour pouvoir s'en tenir à cette méthode d'industrialisation, les PMA devront bénéficier d'une assistance considérable du reste du monde. L'une des principales caractéristiques qui distingue ces pays des autres pays en développement est leur isolement : certains sont sans littoral, d'autres insulaires. Pour surmonter ce handicap et pouvoir disposer de zones franches viables, les PMA auront avant tout besoin d'une aide importante à des conditions de faveur pour se doter de moyens de transport et les exploiter. Il importe également de les aider à identifier les produits qui peuvent être retenus et les marchés vers lesquels ces produits peuvent être exportés. Enfin, il faut les aider à gérer les entreprises créées, quelles qu'elles soient, et à former le personnel de ces entreprises. On admet généralement que plus un pays développe son capital physique et humain (main-d'oeuvre qualifiée), plus il devient compétitif sur les marchés mondiaux et plus il est à même de mettre au point et d'exporter ensuite de nouveaux types de produits.

80. Le domaine dans lequel les efforts faits par les PMA pour s'industrialiser au cours des dernières décennies ont été les moins décevants est sans doute celui de la mise en valeur des ressources humaines. Entre 1970 et 1980, le nombre d'adultes alphabétisés dans les PMA a augmenté de 10 % et une proportion plus importante de la population bénéficie actuellement d'un enseignement de tous niveaux. Si le fait d'avoir reçu une instruction élémentaire ne constitue pas une qualification, il s'agit en tout cas d'une base à partir de laquelle il est possible de construire. L'un des principaux problèmes qui reste à régler est de savoir comment tirer le meilleur parti possible de l'acquis que représente cette instruction élémentaire. Certains pays mettent plutôt l'accent sur les mérites de l'enseignement de type classique et de niveau universitaire. L'ONUDI, de son côté, dispense une formation sur le tas, organise des voyages d'étude et assure une formation collective dans des secteurs industriels déterminés. Le problème est de trouver un équilibre satisfaisant. (La question de la mise en valeur accélérée des ressources humaines est traitée dans un autre document de la Conférence publié sous la cote ID/CONF.5/9).

Annexe

LISTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Afghanistan	Maldives
Bangladesh	Mali
Bénin	Népal
Bhoutan	Niger
Botswana	Ouganda
Burundi	République centrafricaine
Cap-Vert	République démocratique populaire lao
Comores	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	Rwanda
Ethiopie	Samoa
Gambie	Sao Tomé-et-Principe
Guinée	Sierra Leone
Guinée Bissau	Somalie
Guinée équatoriale	Soudan
Haïti	Tchad
Haute-Volta	Togo
Lesotho	Yémen
Malawi	Yémen démocratique

Notes

1/ Résolution 36/194 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1981.

2/ Voir document ID/B/C.3/107/Add.1.

3/ Résolution 142 (VI) : Progrès réalisés dans l'application du nouveau programme substantiel d'action (pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés), par. 18 et 19.

4/ "Progrès réalisés dans l'application du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés", rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/276).

5/ P. Selwyn ed., "Development Policy in Small Countries" (Londres, Croom Helm, 1975).

